

SERVICE FORMALITES ET REGLEMENTATIONCourriel : profimmo@savoie.cci.fr**CHAMBERY**5 rue Salteur – CS 22416
73024 CHAMBERY CEDEXOuvert du lundi au vendredi
9h / 11h30 - 13h45 / 16h**ALBERTVILLE**45 Avenue Jean Jaurès BP 20007
73201 ALBERTVILLE CEDEXPermanences les mardis et jeudis
9 h / 11h30 - 13h45 / 16h

Professions immobilières : renouvellement de carte professionnelle

Lors de la demande de renouvellement, peuvent être déclarées des modifications (compte séquestre, nouveaux représentants légaux...), Pour vérifier les données actuelles, consulter le [fichier national des professionnels de l'immobilier](#).

Selon les cas cités, veuillez joindre une attestation de compte séquestre et les justificatifs d'aptitude professionnelles des nouveaux représentants et de façon plus générale, vous reporter à la liste des pièces justificatives pour les modifications à réaliser.

Lors de la délivrance de la nouvelle carte, l'ancienne doit être impérativement restituée à la CCI

1 - Pièces justificatives

Pour le (s) représentant(s) légal (aux),

Pour le directeur du siège, de l'établissement principal,

Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % du capital (personnes physiques ou représentant (s) légal(aux) d'une personne morale)

Carte nationale d'identité / passeport / titre de séjour / extrait d'acte de naissance
(copie intégrale ou extrait avec filiation) : 1 copie recto-verso

Ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ou du Royaume-Uni :
lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française

Ressortissant d'un état tiers :
extrait du casier judiciaire ou à défaut, document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet état : 1 original datant de moins de 3 mois

Pour le (s) représentant(s) légal (aux), le directeur du siège, de l'établissement principal

Justificatif(s) de la formation professionnelle continue (42 heures / 3 ans, dont 2 heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et 2 heures sur les autres thématiques inscrites dans le code de déontologie) :

1 copie des attestations mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation du stage
NB : les formations doivent être réalisées impérativement pendant les 3 années de validité de la carte à renouveler

Pour l'entreprise,

Pour les associés personnes morales détenant au moins 25 % du capital

Association : récépissé de déclaration à la Préfecture et statuts : 1 copie

Pour l'entreprise

L'extrait du RCS datant de – 1 mois n'est plus à fournir, sous réserve que le Registre National des Entreprises (RNE) soit complet et à jour.

Doivent être déclarées au RCS toutes les activités correspondant aux seules mentions demandées.

Statuts de SAS si le directeur général et le directeur général délégué sont des représentants statutaires :

1 copie

Attestation de garantie financière* (année en cours) délivrée par l'organisme garant :

1 copie

Attestation sur l'honneur du demandeur pour la non détention de fonds (pour les activités de « transaction » et de « marchand de listes ») :

formulaire Cerfa : remplir le cadre 9

Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle* (année en cours) :

1 copie (Modèle fixé par [l'Arrêté du 01/09/1972](#) annexe II)

*Les attestations doivent porter la mention des activités concernées et des représentants légaux

Toutes les pièces (à l'exception de la pièce d'identité) doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

2 - Formulaire

[Cerfa n° 15312*03](#)

A télécharger sur www.service-public.fr

3 - Frais

Rémunération pour instruction du dossier :
130 €

[Arrêté du 10/02/2020 \(Journal Officiel du 14/02/2020\)](#)

Espèces, CB, virement ou chèque libellé à l'ordre de
CCI Savoie

4 – Autre formalité afférente au renouvellement

Demande d'**attestation d'habilitation** pour chaque collaborateur (CCI du lieu du siège social)

Voir liste de pièces sur www.savoie.cci.fr

Délai pour le dépôt de la demande de renouvellement (lettre recommandée avec accusé de réception) :
2 mois avant la date d'expiration de la carte

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier